

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Absente excusée : Corinne BEURAIN

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte.

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

- Point sur la mise à jour de la voirie communale. Rendez-vous est pris avec Mme Lannuzel le 3 décembre à 13 h 30 en mairie.
- Acquisition des 2 parcelles (SCI d'Este et Bouteillon) Route d'Aiguebelle : la commune ayant sollicité le bornage de ces 2 parcelles, il s'avère que le mur de clôture de Mr Béhar est construit sur la parcelle communale. Une solution sera apportée lors du bornage définitif en présence de Mr Béhar.
- Réaménagement sortie de l'Impasse Gory sur D 203 Route d'Aiguebelle : La Direction Des Routes propose un nouveau tracé tout aussi dangereux. Le projet est mis en attente.
- Nettoyage du terrain en bordure de la Vence acheté à Mme Ragache : il va être réalisé prochainement.
- Réclamation de Mr Tombez au sujet de la rue sous Viale déformée : un réaménagement sera effectué en 2025, lors des travaux d'entretien annuels de la voirie communale.
- Problèmes soulevés par Mme Descamps : en attente des devis sollicités.
- Déploiement de la Fibre :
Raccordement de l'Espace Saint-Germain, en cours.

Pour les 2 parcelles du lotissement, le notaire a pu joindre le propriétaire, ce qui permettra de raccorder l'ensemble des maisons du lotissement.

S'agissant des autres problèmes de raccordement, une mise au point sera demandée à Mme Tortel lors de sa prochaine rencontre avec les élus prévue début décembre.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

1^{ère} tranche les Esplanes :

Les travaux concernant la fibre devraient être terminés en fin d'année.

Les plans de récolement définitifs vont être transmis en mairie (21 plans en 2 tirages).

Poste de relevage de Ratavon : reste à finir de fermer le mur (par le service technique)

Pour la SAUR : 2 avenants sont à régulariser. Restera la réception des travaux.

2^{ème} Tranche Route d'Aiguebelle :

Les travaux ont commencé le 14 octobre par la partie Sud du projet pour une fin de chantier prévue début février 2025.

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14 h 30 à la base de vie installée sur la propriété de Mme Eglantine Bompard.

Un avis négatif a été émis, d'une part sur la demande de subvention DETR, d'autre part sur la demande de subvention au titre de la DFCI (Défense Contre Incendie).
Ces deux demandes seront toutefois réitérées pour 2025.

3^{ème} tranche Quartier sous Vialle :

Le dossier SDED enfouissement des réseaux électriques dans ce secteur étant actualisé (les conventions de passage établies par le SDED sont en cours de signature), il convient de profiter de ces travaux pour enfouir également la canalisation d'assainissement, ce qui reporte la réalisation de cette 3^{ème} tranche d'assainissement début 2025.

Un point sur l'avancement des opérations sera fait avec le SDED.

DIVERS

Eclairage public du village :

Les baisses d'intensité prévues sont opérationnelles, à l'exception de la Halle.

Défense incendie Cabanon de chasse

La mise en place d'une borne incendie raccordée à la conduite d'eau de la carrière va être réalisée.

Espace Pierre Fournier

Suite à la consultation lancée en vue du choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage 6 offres ont été reçues. L'analyse des offres aura lieu le 29 novembre à 14 h.

Réhabilitation ancienne école : archives

Une demande de permis de construire va être déposée pour l'ensemble du bâtiment (changement de destination et réfection des façades).

Réfection toiture du Restaurant La Table de Roussas

Un compromis de vente est en cours de signature en vue d'une cessation d'activité au 31 décembre 2024. Les travaux sont donc reportés du 6 janvier au 24 janvier 2025.

Réfection de la salle polyvalente

Un premier devis de 1 642 € HT est retenu pour la réfection de l'électricité (éclairage, prises ...).
Un deuxième devis de 5 885 € HT est retenu pour la peinture.

SITUATION DU SAE

Le schéma directeur de l'eau devrait être achevé début 2025.

La réflexion sur un éventuel regroupement des communes de Réauville, Chantemerle les Grignan, Montjoyer et Malataverne se poursuit, ce compte tenu de la modification de la Loi à intervenir avant le 31/12/2024 quant à la suppression de l'obligation de transfert de la compétence eau/assainissement à la CCEPPG au 1^{er} janvier 2026.

SITUATION DE VALROUSSE

Pour mémoire, la communauté de communes a refusé de prendre la compétence du plan mercredi.

Le Syndicat Valrousse s'est réuni afin de statuer, d'une part sur la mise en place de ce plan au sein de l'école Valrousse, d'autre part sur l'accueil de « La Boite à Malices ».

A noter par ailleurs que ces services importants pour l'ensemble du territoire permettraient de bénéficier d'une subvention de la CAF de 300 000 €.

Compte tenu de la charge supplémentaire importante qui incomberait au Syndicat en cas d'instauration de ces services (élaboration d'un projet pédagogique, recrutement d'agents, gestion financière),

Compte tenu du fait qu'il ne resterait aucune disponibilité de temps pour l'exécution de menus travaux d'entretien de l'école,

Le Syndicat a décidé de renoncer pour le moment à la mise en place du plan mercredi et par la même à la subvention de 300 000 € ; Etant rappelé que cette subvention reste valable jusqu'en 2027 et que l'équipe municipale renouvelée en 2026 pourra éventuellement revenir sur ce choix.

Au final le Syndicat percevra une subvention de la CAF de 80 000 € au titre seulement de l'accueil de « La Boite à Malices ».

Précision importante : la subvention du département de 547 081 € a été votée le 18 novembre 2024.

CCEPPG

Un nouveau vice-président aux finances a été élu lors du dernier conseil communautaire. Il s'agit de Mr Jean-Luc Bodin, Maire de Chantemerle les Grignan.

PROJET EOLIEN : BAIL EMPHYTEOTIQUE DES CLAVES

Madame le Maire rappelle que ce bail a été signé par délibération du 24 juin 2024.

Elle expose qu'en ce qui concerne la servitude d'accès et la servitude de passage de câbles la Société QENERGY a omis de mentionner le chemin des éoliennes et un autre chemin rural.

S'agissant d'une simple erreur matérielle ne modifiant pas l'ensemble des clauses du bail, il est pris acte de cette mention.

PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE REAUVILLE

Dans le cadre d'un projet de parc éolien sur des propriétés privées situées sur la commune de Réauville, une éolienne serait implantée sur une propriété limitrophe et privée de la commune de Roussas.

A ce titre la commune de Roussas bénéficierait d'une retombée fiscale au titre de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux).

Le dossier sera présenté lors du prochain Conseil Municipal du 17 décembre 2024

PERSONNEL

Une convention de stage est signée pour recevoir une jeune stagiaire en mairie du 24 au 28 février 2024.

FINANCES

- Admissions en non-valeur : la somme de 537,22 € correspondant à des factures d'assainissement impayées est admise en non-valeur.
- Une décision modificative du budget principal est approuvée, ne modifiant pas l'équilibre général du budget.
- Demande de diminution du loyer de la salle polyvalente par la Présidente de l'Association Pilâtes attitude suite à la suppression d'une heure de cours par semaine.
Cette demande est refusée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

